

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 21 Novembre 2008

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/04

OBJET : Aide exceptionnelle à la commune de Souppes-sur-Loing.

- Canton : Château-Landon.

<p>RÉSUMÉ : Lors de la tempête du 7 août dernier, la commune de Souppes-sur-Loing a subi de nombreux dégâts. Elle sollicite le Département pour une aide exceptionnelle.</p>
--

La commune de Souppes-sur-Loing doit faire face à de nombreux travaux suite à la tempête du 7 août dernier.

Les dégâts sont multiples et importants : clôtures détruites, arbres déracinés, toitures endommagées sur l'église, l'école élémentaire et la salle polyvalente.

Par ailleurs, le Parc Animalier de l'Emprunt, déjà durement touché en 2004, ne pourra rouvrir ses portes que l'an prochain en raison d'importants travaux de nettoyage et de réaménagement du site, entraînant une perte d'exploitation considérable.

La commune n'a pas obtenu de suite favorable du Préfet de Seine-et-Marne à sa demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, ce qui implique qu'une partie des dépenses ne sera pas couverte par les assurances.

Aussi, je vous propose, à titre exceptionnel, d'aider cette collectivité à hauteur de 5 000 €.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/04 des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. AÏELLO
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 21 Novembre 2008

OBJET : Aide exceptionnelle à la commune de Souppes-sur-Loing.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Vu l'avis de la Commission n° 7 Finances

DECIDE

- d'accorder, à titre exceptionnel, une aide de 5 000 € à la commune de Souppes-sur-Loing.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

